

# Épître des Droits de l'Imam Zayn al-Abidin (que la paix soit sur lui)

## Introduction – L'Imam Zayn al-ʿAbidīn (que la paix soit sur lui)

**Naissance** : vers 38 H / 658-659 ap. J.-C. à Médine

**Décès** : 95 H / 713-714 ap. J.-C. à Médine

Il a vécu environ **57 ans**

ʿAlī ibn al-Ḥusayn Zayn al-ʿAbidīn (que la paix soit sur lui) est le quatrième Imam de la famille du Prophète Muḥammad ﷺ. Fils de l'Imam al-Ḥusayn et survivant du drame de Karbalāʾ, il a incarné une voie singulière dans une époque marquée par la violence politique, la répression et la corruption du pouvoir. Son combat ne fut pas celui de l'épée, mais celui de la conscience, de l'éthique et de la spiritualité.

Connu pour sa profonde piété, son adoration constante et sa science, l'Imam Zayn al-ʿAbidīn a transmis l'essentiel de son enseignement à travers la prière, la supplication et l'éducation morale. Deux œuvres majeures lui sont attribuées : *Al-Ṣaḥīfa al-Sajjādiyya*, recueil de supplications d'une profondeur spirituelle exceptionnelle, et *Risālat al-Ḥuqūq* (l'Épître des Droits), véritable charte éthique et sociale de l'Islam.

Dans cette épître, l'Imam expose une vision globale des droits et des devoirs qui structurent la relation de l'être humain avec Dieu, avec lui-même et avec l'ensemble de la création. Elle dépasse largement le cadre juridique pour proposer une éthique intégrale, où chaque geste, chaque parole et chaque relation est encadré par la responsabilité morale et la conscience divine.

À travers ce texte, l'Imam Zayn al-ʿAbidīn rappelle que la véritable réforme de la société commence par la rectification de l'individu, et que la justice, la dignité et la miséricorde ne peuvent être séparées de la spiritualité authentique.

## Contexte historique

- Il a été **témoin direct du drame de Karbalāʾ (61 H / 680)**, auquel il a survécu.
- Sa vie s'est déroulée sous le **califat omeyyade**, notamment durant les règnes de :
  - Yazīd ibn Muʿāwiya
  - ʿAbd al-Malik ibn Marwān
  - al-Walīd ibn ʿAbd al-Malik



## Climat politique et religieux

- Période marquée par :
  - la **répression politique sanguinaire et sans limite**,
  - la **centralisation autoritaire du pouvoir**,
  - la persécution de la famille du Prophète ﷺ,
  - l'instrumentalisation de la religion à des fins politiques.

## Position de l'Imam

- L'Imam Zayn al-ʿAbidīn a mené une révolte silencieuse.
- A travers un prêche **spirituel et moral visant à éduquer l'homme et à le libérer de l'intérieur** :
  - par la prière (*al-Ṣaḥīfa al-Sajjādiyya*),
  - par l'éthique (*Risālat al-Ḥuqūq*),
  - par l'éducation silencieuse mais profonde des consciences.

## Comparaison entre L'Épître des Droits, La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789), La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) :

Voici une **comparaison synthétique "en une page"** entre **trois textes fondateurs** :

1. **L'Épître des Droits (Risālat al-Ḥuqūq)** de l'Imam Zayn al-ʿAbidīn
2. **La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789)**
3. **La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)**

Trois visions des droits humains : éthique, citoyenne et universelle

## 1. Contexte et finalité

- **Épître des Droits (VII<sup>e</sup> siècle)**  
Née sous un pouvoir tyrannique, elle vise la **réforme morale de l'individu** comme socle de la justice sociale. Elle s'adresse à l'être humain dans toutes ses dimensions (spirituelle, morale, sociale).
- **Déclaration de 1789**  
Issue de la Révolution française, elle cherche à **libérer le citoyen de l'arbitraire politique** et à fonder un État de droit. Le sujet central est le citoyen face au pouvoir.
- **Déclaration universelle de 1948**  
Rédigée après les traumatismes des guerres mondiales, elle vise à établir un **socle universel de droits** pour protéger l'être humain, indépendamment des régimes politiques ou des cultures.

---

## 2. Fondements philosophiques

- **Épître des Droits** : fondement **théocentrique**. Les droits émanent de Dieu et sont inséparables des devoirs moraux.
  - **1789** : fondement **rationaliste et politique**. Les droits découlent de la nature humaine et de la souveraineté nationale.
  - **1948** : fondement **humaniste universel**. Les droits reposent sur la dignité intrinsèque de tout être humain.
- 

## 3. Nature des droits

- **Épître des Droits**  
Droits **globaux et relationnels** : droits de Dieu, du corps, de l'âme, de la famille, du voisin, de l'ennemi, du gouvernant et du gouverné. Chaque droit implique une **responsabilité**.
  - **1789**  
Droits **civils et politiques** : liberté, égalité devant la loi, propriété, sûreté, résistance à l'oppression.
  - **1948**  
Droits **civils, politiques, économiques, sociaux et culturels** : vie, liberté, travail, éducation, protection sociale, dignité.
- 

## 4. Droits et devoirs

Texte	Place des devoirs
Épître des Droits	Centrale et indissociable des droits
1789	Faible, implicite
1948	Présente mais secondaire

➡ L'Épître insiste sur la **responsabilité intérieure**, là où les deux autres misent surtout sur la **protection juridique**.

---

## 5. Liberté et limites

- **Épître des Droits** : liberté encadrée par la conscience morale et la responsabilité devant Dieu.
  - **1789** : liberté limitée par la loi et la liberté d'autrui.
  - **1948** : liberté encadrée par le respect des droits d'autrui et l'ordre public.
- 

## 6. Pouvoir et justice

- **Épître des Droits** : le pouvoir est une **épreuve morale** ; l'injustice naît d'abord du cœur.
  - **1789** : le pouvoir est contrôlé par la loi et la séparation des pouvoirs.
  - **1948** : la justice repose sur le droit international et la responsabilité collective des États.
- 

## 7. Vision globale

**L'Épître des Droits** cherche à former des êtres humains justes.

**1789** cherche à protéger le citoyen contre l'État.

**1948** cherche à protéger l'humanité contre elle-même.

---

## Conclusion

Ces trois textes ne s'annulent pas : ils se **complètent**.

- L'Épître offre une **profondeur éthique et spirituelle**,
- 1789 une **architecture politique de la liberté**,
- 1948 une **universalisation juridique de la dignité humaine**.

Ensemble, ils posent une question toujours actuelle :

**la justice durable repose-t-elle uniquement sur la loi, ou aussi sur la transformation morale de l'homme ?**

### Texte:

Sache — qu'Allah te fasse miséricorde — qu'Allah a sur toi des droits qui t'entourent dans chaque mouvement que tu fais, chaque repos que tu prends, [chaque état dans lequel tu te trouves], chaque demeure où tu résides, chaque membre que tu bouges, et chaque instrument que tu utilises (certains étant plus importants que d'autres) :

[a] Le plus grand des droits qu'Allah a sur toi : ce qu'Il a rendu obligatoire pour Lui-même, Béni et Exalté soit-Il, [1] Son droit qui est la source de tous les droits (et dont ils découlent).

[b] Puis ce qu'Allah, Puissant et Majestueux, a rendu obligatoire pour toi-même, de ton crâne jusqu'à tes pieds, selon la diversité de tes membres :

Il a établi [2] pour ta langue un droit sur toi, [3] pour ton ouïe un droit sur toi, [4] pour ta vue un droit sur toi, [5] pour ta main un droit sur toi, [6] pour ton pied un droit sur toi, [7] pour ton ventre un droit sur toi, et [8] pour ton sexe un droit sur toi.

Ce sont ces sept membres par lesquels se réalisent les actions.

[c] Puis Il a établi, Puissant et Majestueux, pour tes actions des droits sur toi :

Il a établi [9] pour ta prière un droit sur toi, [10] pour ton pèlerinage un droit sur toi, [11] pour ton jeûne un droit sur toi, [12] pour ton aumône un droit sur toi, [13] pour ton offrande un droit sur toi, et [14] pour tes actions en général un droit sur toi.

Puis les droits s'étendent de toi vers autrui, parmi ceux qui ont des droits obligatoires sur toi, et les plus obligatoires sont : [d] les droits de tes guides, puis [e] les droits de ceux qui sont sous ta charge, puis [f] les droits de ta parenté. Ce sont des droits dont se ramifient d'autres droits.

[d] Les droits de tes guides sont au nombre de trois :

Le plus obligatoire sur toi est [15] le droit de celui qui te dirige par l'autorité, puis [16] le droit de celui qui te dirige par la science, puis [17] le droit de celui qui te dirige par la possession.

Et tout dirigeant est un guide.

[e] Les droits de ceux qui sont sous ta charge sont au nombre de trois :

Le plus obligatoire sur toi est [18] le droit de ceux qui sont sous ta charge par l'autorité, puis [19] le droit de ceux qui sont sous ta charge par la science, car l'ignorant est sous la charge du savant, puis [20] le droit de ceux qui sont sous ta charge par la possession : les épouses et ceux que possède ta main droite.

[f] Les droits de ta parenté sont nombreux, liés selon le degré de parenté.

Le plus obligatoire sur toi est [21] le droit de ta mère, puis [22] le droit de ton père, puis [23] le droit de ton enfant, puis [24] le droit de ton frère, puis le plus proche après le plus proche, le premier après le premier.

[g] Puis [les droits des autres] :

[25] Le droit de ton maître qui t'a affranchi, puis [26] le droit de ton esclave dont le bienfait coule vers lui, puis [27] le droit de celui qui t'a fait du bien, puis [28] le droit de celui qui appelle à ta prière, puis [29] le droit de ton imam dans ta prière, puis [30] le droit de ton compagnon de séance, puis [31] le droit de ton voisin, puis [32] le droit de ton compagnon, puis [33] le droit de ton associé, puis [34] le droit de ton argent, puis [35] le droit de ton

créancier qui te réclame, puis [36] le droit de ton partenaire commercial, puis [37] le droit de ton adversaire qui porte plainte contre toi, puis [38] le droit de ton adversaire contre qui tu portes plainte, puis [39] le droit de celui qui te demande conseil, puis [40] le droit de celui qui te conseille, puis [41] le droit de celui qui cherche ton avis sincère, puis [42] le droit de celui qui te donne un avis sincère, puis [43] le droit de celui qui est plus âgé que toi, puis [44] le droit de celui qui est plus jeune que toi, puis [45] le droit de celui qui te demande, puis [46] le droit de celui à qui tu demandes, puis [47] le droit de celui par la main duquel t'est arrivé un mal par parole ou acte, délibérément ou non, [puis [48] le droit de celui par la main duquel t'est arrivée une joie par parole ou acte], puis [49] le droit des gens de ta religion en général, puis [50] le droit des gens protégés (dhimma).

Puis les droits qui s'appliquent selon les circonstances et le changement des causes.

Bienheureux celui qu'Allah aide à accomplir les droits qu'Il a rendus obligatoires sur lui, et qu'Il guide vers cela et dirige !

## **[a — Le Droit d'Allah]**

### **[1] Le plus grand droit qu'Allah a sur toi :**

C'est que tu L'adores sans rien Lui associer. Si tu fais cela avec sincérité, Il s'engage envers Lui-même à te suffire dans les affaires de ce monde et de l'au-delà (et à préserver pour toi ce que tu aimes).

## **[b — Les Droits des Membres]**

**Le droit de toi-même sur toi :** C'est que tu l'emploies dans l'obéissance à Allah : (que tu donnes à ta langue son droit, à ton ouïe son droit, à ta vue son droit, à ta main son droit, à ton pied son droit, à ton ventre son droit, et à ton sexe son droit, et que tu cherches l'aide d'Allah pour cela) :

### **[2] Le droit de la langue :**

- L'honorer en la préservant de l'obscénité.
- L'habituer au bien [et à la bienfaisance envers les gens, et à dire du bien d'eux].
- (La conduire vers les bonnes manières.
- Lui donner du repos sauf en cas de nécessité et d'utilité pour la religion et ce monde.
- L'épargner des futilités honteuses, de peu de bénéfice, dont on ne peut garantir l'absence de préjudice malgré leur faible utilité.
- Elle est considérée comme le témoin de la raison et son guide, et l'ornement du sage par sa raison est la beauté de sa conduite dans sa langue.
- Et il n'y a de force qu'en Allah, le Très-Haut, l'Immense)

### **[3] Le droit de l'ouïe :**

- La purifier en ne faisant d'elle un chemin vers ton cœur que pour une parole noble qui produit du bien dans ton cœur ou acquiert un noble caractère, car elle est la porte

de la parole vers le cœur, elle lui transmet les différents sens selon ce qu'ils contiennent de bien ou de mal.

- Et il n'y a de force qu'en Allah.

#### **[4] Le droit de la vue :**

- La baisser devant ce qui ne t'est pas licite.
- (Éviter de l'abaisser sauf pour un lieu d'enseignement dont tu tires un regard ou acquiers une science, car la vue est la porte de l'enseignement)

#### **[5] Le droit de ta main :**

- Ne pas l'étendre vers ce qui ne t'est pas licite (car tu recevrais d'Allah le châtiment dans l'au-delà pour ce vers quoi tu l'étends, et des gens la langue du blâme dans l'immédiat.
- Ne pas la fermer sur ce qu'Allah t'a prescrit.
- Mais l'honorer : en la fermant sur beaucoup de ce qui lui est licite, et en l'étendant vers beaucoup de ce qui n'est pas sur elle, ainsi elle sera raisonnée et honorée dans l'immédiat et méritera la belle récompense d'Allah dans l'au-delà)

#### **[6] Le droit de ton pied :**

- Ne pas marcher avec vers ce qui ne t'est pas licite. [Car c'est avec lui que tu te tiendras sur le pont (Sirât), alors prends garde de glisser et de tomber dans le Feu]
- (Ne pas en faire une monture sur un chemin méprisé par ses gens, car c'est lui qui te porte et te conduit sur le chemin de la religion, et te fait avancer.
- Et il n'y a de force qu'en Allah).

#### **[7] Le droit de ton ventre :**

- Ne pas en faire un récipient (pour un peu) d'illicite (ni pour beaucoup.
- Être modéré pour lui dans le licite, et ne pas le faire passer de la limite du renforcement à la limite de l'affaiblissement et de la perte de dignité.
- Le contrôler quand il est tenté par la faim et la soif.
- [Et ne pas dépasser la satiété] car la satiété excessive conduit son possesseur à l'indigestion, qui est source de paresse, d'entrave et d'empêchement de toute piété et générosité, et l'abreuvement excessif qui conduit son possesseur à l'ivresse est source de légèreté, d'ignorance et de perte de dignité).

#### **[8] Le droit de ton sexe :**

- (Le préserver de ce qui ne t'est pas licite [le protéger de la fornication, et l'empêcher d'être regardé])
- Chercher l'aide en cela en baissant la vue, car c'est l'un des meilleurs auxiliaires, ainsi que par l'évocation fréquente de la mort, la menace à ton âme par Allah et l'effroi qu'Il lui inspire.
- Et c'est par Allah que vient la protection et l'aide, et il n'y a de force ni de puissance qu'en Lui).

## [c] Puis les Droits des Actions

### [9] Le droit de la prière :

- Savoir qu'elle est une audience auprès d'Allah, et que tu te tiens en elle devant Allah. Si tu sais cela, tu seras digne de te tenir en elle comme le serviteur humble [misérable], désireux, craintif, plein d'espoir, pauvre, suppliant, exaltant Celui devant qui il se tient, avec tranquillité et regard baissé (et humilité des membres, douceur de l'aile, et belle conversation intime avec Lui dans ton for intérieur).
- Et demander à Lui la libération de ton cou que tes péchés ont entouré et tes fautes ont détruit).
- [T'orienter vers elle avec ton cœur.
- L'accomplir avec ses conditions et ses droits].
- Et il n'y a de force qu'en Allah.

### [10] [Le droit du pèlerinage :

- Savoir qu'il est une audience auprès de ton Seigneur, une fuite vers Lui de tes péchés, et qu'en Lui se trouve l'acceptation de ton repentir et l'accomplissement de l'obligation qu'Allah t'a imposée]

### [11] Le droit du jeûne :

- Savoir qu'il est un voile qu'Allah a placé sur ta langue, ton ouïe, ta vue, ton sexe et ton ventre, pour te protéger par Lui du Feu [si tu abandonnes le jeûne, tu déchires le voile qu'Allah a placé sur toi].
- (Ainsi est-il rapporté dans le hadith : « Le jeûne est un bouclier contre le Feu ». Si tes membres restent tranquilles dans leur voile, tu espères être protégé, mais si tu les laisses s'agiter dans leur voile et soulever les pans du voile pour regarder ce qui ne leur appartient pas, par un regard qui appelle le désir et une force qui sort des limites de la piété envers Allah, tu ne peux être sûr de déchirer le voile et d'en sortir.
- Et il n'y a de force qu'en Allah)

### [12] Le droit de l'aumône :

- Savoir qu'elle est ta réserve auprès de ton Seigneur, et ton dépôt qui n'a pas besoin de témoins [sur elle] (si tu sais cela), tu auras plus confiance en ce que tu as déposé en secret [que toi] en ce que tu as déposé publiquement (et tu seras digne d'avoir gardé secret auprès de Lui une chose que tu as rendue publique, et la chose entre toi et Lui sera secrète en toutes circonstances, et tu ne cherteras pas à te garantir auprès de Lui en faisant témoigner les oreilles et les yeux sur elle, comme si tu avais plus confiance en toi-même, non comme si tu ne Lui faisais pas confiance dans le retour de ton dépôt vers toi.
- [Et sache qu'elle repousse les calamités et les maladies de toi dans ce monde, et repousse de toi le Feu dans l'au-delà]
- Puis ne fais pas preuve de condescendance envers quiconque avec elle, car elle est pour toi. Si tu fais preuve de condescendance avec elle, tu ne peux être sûr d'être semblable à celui qui dégrade sa condition par elle envers celui à qui tu as fait

preuve de condescendance, car en cela il y a une preuve que tu ne l'as pas voulue pour toi-même, et si tu l'avais voulue pour toi-même, tu n'aurais fait preuve de condescendance envers personne avec elle.

- Et il n'y a de force qu'en Allah)

#### **[13] Le droit de l'offrande :**

- Avoir en elle l'intention sincère envers ton Seigneur, rechercher Sa miséricorde et Son acceptation, et ne pas vouloir les regards des spectateurs à Sa place. Si tu es ainsi, tu ne seras ni affecté ni artificiel, et tu ne viseras qu'Allah.

#### **[14] Le droit général des actions :**

- Sache qu'Allah est recherché par la facilité, et non par la difficulté, comme Il a voulu la facilité pour Sa création et non la difficulté pour eux.
- De même, l'humilité est plus appropriée pour toi que l'arrogance, car la charge et le fardeau sont chez les arrogants, tandis que l'humilité et la modestie n'ont ni charge ni fardeau, car elles sont la nature créée et sont présentes dans la nature.
- Et il n'y a de force qu'en Allah.

### **[d] (Puis les Droits des Guides)**

#### **[15] Le droit de celui qui te dirige par l'autorité :**

- Savoir que tu as été fait une épreuve pour lui, et qu'il est éprouvé en toi par l'autorité qu'Allah lui a donnée sur toi.
- (Lui être sincère dans le conseil.
- Ne pas l'affronter alors que sa main est étendue sur toi, car tu serais cause de ta propre perte et de la sienne.
- T'humilier et être doux pour lui donner la satisfaction qui le détourne de toi sans nuire à ta religion, et chercher l'aide d'Allah en cela.
- Ne pas le défier, ne pas le contrarier, car si tu fais cela, tu lui désobéis et tu te désobéis à toi-même, tu t'exposes à son mal et tu l'exposes à la perdition en toi, et tu serais digne d'être son complice) contre lui-même et son associé dans le mal qu'il t'a fait [de mal].
- Et il n'y a de force qu'en Allah.

#### **[16] Le droit de celui qui te dirige par la science :**

- L'exalter.
- Honorer son assemblée.
- Bien l'écouter et se tourner vers lui.
- (L'aider sur toi-même dans ce dont tu ne peux te passer de la science, en libérant ton esprit pour lui, en lui présentant ta compréhension, en purifiant ton cœur pour lui, en clarifiant ta vue pour lui : en abandonnant les plaisirs et en diminuant les désirs.
- Savoir que tu es — dans ce qu'il te transmet — son messager auprès de ceux que tu rencontres parmi les gens de l'ignorance, il t'incombe donc de bien transmettre de lui

vers eux, et de ne pas le trahir dans la transmission de son message, et d'en assumer la responsabilité quand tu la prends en charge).

- [Ne pas élever ta voix au-dessus de la sienne.
- Ne répondre à personne qui lui pose une question jusqu'à ce que ce soit lui qui réponde.
- Ne parler à personne dans son assemblée.
- Ne médire de personne devant lui.
- Le défendre quand il est mentionné en mal devant toi.
- Cacher ses défauts.
- Manifester ses mérites.
- Ne pas fréquenter son ennemi.
- Ne pas prendre en inimitié son allié.
- Si tu fais cela, les anges d'Allah Puissant et Majestueux témoigneront que tu l'as recherché et as appris sa science pour Allah, Glorieux et Exalté soit Son nom, et non pour les gens].
- Et il n'y a de mouvement ni de force qu'en Allah.

#### **[17] Le droit de celui qui te dirige par la possession :**

- Semblable à celui qui te dirige par l'autorité, sauf que celui-ci possède ce que l'autre ne possède pas. Tu lui dois obéissance dans les petites et grandes choses, sauf si cela te fait sortir du droit obligatoire d'Allah, car le droit d'Allah se place entre toi et son droit et les droits des créatures. Une fois que tu l'as accompli, tu retournes à son droit et tu t'en occupes.
- Et il n'y a de force qu'en Allah.

## **[e] (Puis les Droits de ceux sous ta Charge)**

#### **[18] Le droit de ceux qui sont sous ta charge par l'autorité :**

- (Savoir que tu n'as été fait leur gardien que par la supériorité de ta force sur eux, car ce qui en a fait pour toi des subordonnés, c'est leur faiblesse et leur humilité. Combien est digne de miséricorde, de protection et de patience celui dont la faiblesse et l'humilité t'ont suffi — au point de faire de lui ton subordonné,
- et de rendre ton jugement sur lui exécutoire, sans qu'il puisse te résister par force ou pouvoir, et sans qu'il ne trouve de secours dans ce qui lui semble excessif de ta part sinon en Allah !)
- [Tu dois être équitable envers eux, et être pour eux comme un père miséricordieux.
- Leur pardonner leur ignorance.
- Ne pas te hâter de les punir]
- (Combien tu devrais — quand tu reconnais ce qu'Allah t'a donné comme mérite de cette puissance et force par lesquelles tu les as dominés — être reconnaissant envers Allah ! [Remercier Allah Puissant et Majestueux pour ce qu'Il t'a donné comme force sur eux] et celui qui remercie Allah, Il lui donne davantage dans ce qu'Il lui a accordé comme bienfait.
- Et il n'y a de force qu'en Allah).

#### **[19] Le droit de ceux qui sont sous ta charge par la science :**

- Savoir qu'Allah t'a fait leur gardien dans la science qu'Il t'a donnée, et t'a confié [la charge] du trésor de la sagesse.
- Si tu fais bien dans [l'enseignement aux gens] (ce dont Allah t'a chargé, [sans les brusquer ni t'impatiser contre eux] et que tu te tiens pour eux comme le gardien compatissant et conseiller de son maître envers ses serviteurs, le patient qui espère la récompense, qui quand il voit quelqu'un dans le besoin lui sort des biens qui sont entre ses mains [Allah augmente ta part de Son mérite], tu seras bien guidé et tu espéreras cela avec conviction.
- Sinon, tu seras un traître envers Lui, un oppresseur pour Sa création, et tu t'exposeras à ce qu'Il te retire et te trompe)
- [Il sera du droit d'Allah Puissant et Majestueux de te retirer la science et son éclat, et de faire tomber ta position des cœurs].

## **[20] Le droit de ceux qui sont sous ta charge par la possession :**

### **Le droit de ta subordonnée par le mariage :**

- Savoir qu'Allah l'a faite pour toi un repos (et une détente) et une compagnie (et une protection.
- De même, chacun de vous doit remercier Allah pour l'autre) et savoir que c'est un bienfait de Lui envers lui (et il est obligatoire de bien traiter le bienfait d'Allah).
- L'honorer et être doux avec elle.
- Même si ton droit sur elle est plus obligatoire (et son obéissance à toi plus impérative dans ce que tu aimes et détestes, tant que ce n'est pas une désobéissance), elle a [sur toi] le droit à la miséricorde et la bonne compagnie) [que tu aies pitié d'elle, car elle est ta captive.
- Que tu la nourrisses, l'abreuves, et l'habilles.
- Si elle commet une faute, tu lui pardonnes]
- (Le lieu du repos auprès d'elle est l'accomplissement du plaisir qu'il est nécessaire d'accomplir, et cela est immense.
- Et il n'y a de force qu'en Allah).

### **Le droit de ton subordonné par la possession de la main droite :**

- Savoir qu'il est la créature de ton Seigneur [et le fils de ton père et de ta mère], ta chair et ton sang, et que tu le possèdes, ce n'est pas toi qui l'as fait sans Allah, tu n'as pas créé pour lui l'ouïe ni la vue, tu ne lui as pas assuré sa subsistance, mais Allah t'a épargné cela, puis te l'a soumis, te l'a confié et te l'a donné en dépôt (pour que tu le gardes et que tu agisses envers lui selon Sa conduite, que tu le nourrisses de ce que tu manges, que tu l'habilles de ce que tu portes, et que tu ne lui imposes pas ce qu'il ne peut supporter).
- Si tu le détestes (tu te sépares de lui devant Allah et) tu le remplaces, et tu ne tortures pas la créature d'Allah Puissant et Majestueux.
- Et il n'y a de force qu'en Allah.

## **[f] (Le Droit de la Parenté)**

### **[21] Le droit de ta mère :**

- Savoir qu'elle t'a porté là où personne ne porte personne, et t'a nourri du fruit de son cœur ce que personne ne nourrit personne, et qu'elle t'a protégé par (son ouïe, sa vue, sa main, son pied, ses cheveux, sa peau) et) tous ses membres (heureuse et joyeuse, supportant et endurent ce qui contient pour elle déplaisir, douleur, lourdeur et chagrin, jusqu'à ce que la main de la Puissance te repousse d'elle et te fasse sortir sur terre.
- Elle a accepté de se rassasier pendant que tu as faim, de t'habiller pendant qu'elle est nue, de t'abreuver pendant qu'elle a soif, de te donner de l'ombre pendant qu'elle est au soleil, de te donner du bien-être par son malheur, et de te procurer du plaisir par le sommeil par son insomnie, (son ventre était pour toi un récipient, son giron pour toi un abri, son sein pour toi un abreuvoir, et son âme pour toi une protection) elle affrontait la chaleur et le froid du monde pour toi et en ta faveur — (alors remercie-la à la mesure de cela) : [car tu ne peux rendre grâce pour elle] (ni en être capable) sauf avec l'aide d'Allah et Sa guidance.

#### **[22] Le droit de ton père :**

- Savoir qu'il est ton origine, (et que tu es sa branche) et que sans lui tu n'existerais pas. Chaque fois que tu vois en toi-même quelque chose qui te plaît, sache que ton père est la source du bienfait sur toi en cela.
- Loue Allah et remercie-Le à la mesure de cela.
- Et il n'y a de force qu'en Allah.

#### **[23] Le droit de ton enfant :**

- Savoir qu'il vient de toi, et qu'il t'est attribué dans l'immédiat de ce monde par son bien et son mal.
- Que tu es responsable de ce dont tu l'as chargé en matière de bonne éducation, de guidance vers son Seigneur, et d'aide à Son obéissance (en toi et en lui-même, tu seras récompensé pour cela et puni).
- Agis donc dans son affaire comme [celui qui sait qu'il sera récompensé pour le bien qu'il lui fait, puni pour le mal qu'il lui fait] (celui qui s'orne du bon effet de cela sur lui dans l'immédiat de ce monde, et qui s'excuse auprès de son Seigneur dans ce qui est entre toi et lui par le bon accomplissement de sa charge envers lui, et en prenant pour lui de lui-même.
- Et il n'y a de force qu'en Allah).

#### **[24] Le droit de ton frère :**

- Savoir qu'il est ta main que tu étends, ton dos auquel tu te réfugies, ta fierté sur laquelle tu t'appuies, et ta force avec laquelle tu attaques.
- Ne le prends donc pas comme une arme pour désobéir à Allah.
- Ni comme un instrument pour opprimer les créatures d'Allah.
- Ne néglige pas de le secourir contre (lui-même, et de l'aider contre) son ennemi (et de s'interposer entre lui et ses démons) et (de lui transmettre) le conseil, (et de te tourner vers lui en Allah).
- S'il obéit à son Seigneur et répond bien à Lui, sinon qu'Allah soit [plus précieux pour toi] et plus honorable à tes yeux que lui.
- Et il n'y a de force qu'en Allah.

## [g — Les Droits des Autres]

### [25] Le droit de celui qui t'a affranchi :

- Savoir qu'il a dépensé son argent pour toi, et t'a fait sortir de l'humiliation de l'esclavage et de sa désolation vers la fierté de la liberté et son intimité, t'a libéré de la captivité de la possession, a brisé les chaînes de la servitude (t'a fait sentir le parfum de la fierté) et t'a fait sortir de la prison de la contrainte (t'a épargné la difficulté, t'a étendu la langue de l'équité, et t'a rendu licite tout le monde) te donnant possession de toi-même, (a délié tes liens) et t'a libéré pour l'adoration de ton Seigneur (et a supporté par cela la diminution de son argent).
- Sache qu'il est le plus digne des créatures envers toi (après les membres de ta famille) dans ta vie et ta mort, et le plus méritant des créatures à ton soutien (ton aide, et ton assistance dans les affaires d'Allah, ne fais donc pas passer sur lui ton âme) quand il a besoin de toi.

### [26] Le droit de ton esclave sur qui coule ton bienfait :

- Savoir qu'Allah t'a fait sa protection, son bouclier, son défenseur et son refuge, et qu'Il l'a fait pour toi un moyen et une cause entre toi et Lui. Il convient donc qu'il te protège du Feu, et ce sera ta récompense de lui dans l'au-delà.
- Et qu'il te revienne de droit son héritage dans l'immédiat — s'il n'a pas de famille — en compensation de l'argent que tu as dépensé pour lui et de ce dont tu t'es chargé comme son droit après avoir dépensé ton argent. Si tu ne t'acquittes pas de son droit, on craint pour toi que son héritage ne te soit pas licite.
- Et il n'y a de force qu'en Allah.

### [27] Le droit de celui qui t'a fait du bien :

- Le remercier.
- Rappeler son bienfait.
- Diffuser pour lui la belle parole.
- Lui consacrer sincèrement l'invocation entre toi et Allah le Glorifié. Si tu fais cela, tu l'auras remercié en secret et en public.
- Puis si tu peux le récompenser par l'acte, récompense-le (sinon tu seras en attente pour lui, préparant ton âme à cela).

### [28] Le droit du muezzin :

- Savoir qu'il est celui qui te rappelle ton Seigneur, qui t'appelle à ta part, et le meilleur de tes aides pour accomplir l'obligation qu'Allah t'a imposée.
- Le remercier pour cela comme tu remercies celui qui te fait du bien.
- (Si tu es dans ta maison préoccupé par cela, tu ne mettras pas en doute l'ordre d'Allah en cela, et tu sauras que c'est un bienfait d'Allah sur toi, sans aucun doute. Traite bien le bienfait d'Allah en Le louant dans toutes les circonstances.
- Et il n'y a de force qu'en Allah).

# Traduction en français

## [29] Le droit de ton imam dans ta prière :

- Tu dois savoir qu'il a assumé le rôle d'ambassadeur entre toi et Dieu, et de représentant auprès de ton Seigneur.
- Il parle en ton nom alors que tu ne parles pas en son nom.
- Il invoque pour toi alors que tu n'invoques pas pour lui.
- (Il intercède pour toi alors que tu n'intercèdes pas pour lui.)
- Il te dispense du souci de te tenir debout devant Dieu (et de L'implorer pour toi, alors que tu ne le dispenses pas de cela). S'il y a une quelconque négligence en cela, elle lui incombe et non à toi. [Et si tout est accompli parfaitement, tu es son associé.] (Et s'il commet un péché, tu n'en es pas complice.)
- Il n'a aucun mérite sur toi, car il protège ton âme par la sienne et ta prière par sa prière.
- Tu dois donc le remercier pour tout cela.

Et il n'y a de force ni de puissance qu'en Dieu.

## [30] Le droit de ton compagnon de séance :

- Tu dois être doux avec lui (adoucir ton approche) et lui réserver un accueil agréable.
- Tu dois être équitable dans l'échange de paroles.
- (Ne pas fixer excessivement du regard lorsque tu regardes.)
- (Viser à te faire comprendre dans tes propos lorsque tu parles.)
- Si c'est toi qui es assis auprès de lui, tu as le choix de partir quand tu veux, mais si c'est lui qui s'est assis auprès de toi, c'est lui qui a le choix, et tu ne dois pas partir sans sa permission.
- [Tu oublies ses fautes.]
- [Tu gardes en mémoire ses bonnes actions.]
- [Tu ne lui fais entendre que du bien.]

Et il n'y a de puissance qu'en Dieu.

## [31] Le droit de ton voisin :

- Le protéger en son absence.
- L'honorer en sa présence.
- Le soutenir (et l'aider dans les deux situations) [lorsqu'il est opprimé].
- Ne pas chercher ses défauts (ni rechercher ses fautes pour les connaître. Car si tu les découvres sans intention de ta part ni effort délibéré, tu deviens pour ce que tu as appris une forteresse inexpugnable et un voile protecteur, que même les lances ne pourraient percer si elles cherchaient à atteindre ce secret enfoui en toi.)
- [Si tu sais qu'il acceptera ton conseil, conseille-le entre toi et lui.]
- (Ne l'espionne pas à son insu.)
- Ne l'abandonne pas dans l'adversité.
- (Ne lui porte pas envie dans la prospérité.)

- Pardonne ses faux pas et excuse ses erreurs. (Ne lui refuse pas ta patience) s'il se montre injuste envers toi.
- Ne manque pas d'être en paix avec lui, repousse de lui les paroles injurieuses et déjoue les machinations de celui qui se prétend bien intentionné.
- Entretiens avec lui des relations nobles.

Et il n'y a (de recours) ni de puissance qu'en Dieu.

### **[32] Le droit de ton compagnon :**

- Tu dois l'accompagner avec générosité (autant que possible) et (sinon au moins avec) équité.
- Tu dois l'honorer comme il t'honore (et qu'il ne te devance pas dans les actes nobles entre vous. S'il te devance, tu le récompenses.)
- (Tu le protèges comme il te protège.)
- [Tu l'aimes comme il t'aime.] (Et tu ne dois pas le priver de l'affection qu'il mérite.)
- Tu t'engages à lui donner conseil et à le protéger.
- (Et à le soutenir dans l'obéissance à son Seigneur.)
- Et à l'aider contre lui-même dans ce qui ne tend pas vers la désobéissance (à son Seigneur).
- Ensuite, tu seras pour lui une miséricorde et non un châtement.

Et il n'y a de puissance qu'en Dieu.

### **[33] Le droit de ton associé :**

- S'il est absent, tu le remplaces.
- S'il est présent, tu le traites d'égal à égal.
- Tu ne décides pas selon ton seul jugement sans le sien.
- Tu n'agis pas selon ton seul avis sans le consulter.
- Tu preserves ses biens.
- Tu écarter de lui toute trahison en toute chose, qu'elle soit importante ou minime, car (il nous a été rapporté) : « La main de Dieu est sur deux associés tant qu'ils ne se trahissent pas mutuellement. »

Et il n'y a de puissance qu'en Dieu.

### **[34] Le droit des biens :**

- Ne les acquiers que de manière licite.
- Ne les dépenses que de manière licite (et ne les détourne pas de leurs destinations, ni ne les éloigne de leurs finalités, et ne fais pas d'eux - s'ils viennent de Dieu - autre chose qu'un moyen vers Dieu.)
- Ne privilégie pas avec eux, au détriment de toi-même, quelqu'un qui ne te remerciera pas (et qui vraisemblablement ne gèrera pas bien ton héritage et ne l'utilisera pas dans l'obéissance à ton Seigneur, car tu serais alors son complice en cela. Ou peut-être gère-t-il mieux tes biens et les utilise-t-il dans l'obéissance à son Seigneur, et il remporte alors le butin.)

- [Agis avec tes biens dans l'obéissance à ton Seigneur et ne sois pas avare avec eux], sinon tu hériteras (du péché et) du regret et du remords avec la responsabilité.

Et il n'y a de puissance qu'en Dieu.

**[35] Le droit du créancier qui te réclame :**

- Si tu es aisé, tu le paies intégralement (tu le satisfais et l'enrichis, et tu ne le renvoies pas en le faisant patienter, car le Messenger de Dieu (que la paix et les bénédictions soient sur lui et sa famille) a dit : « Faire attendre le riche est une injustice. »)
- Si tu es dans la gêne, tu le satisfais par de bonnes paroles (et tu lui adresses une belle demande) et tu le renvoies de ta part avec douceur.
- (Ne cumule pas sur lui la perte de son argent et une mauvaise conduite à son égard, car cela est de la bassesse.)

Et il n'y a de puissance qu'en Dieu.

**[36] Le droit de celui avec qui tu fais des affaires :**

- Ne le trompe pas.
- Ne le dupe pas.
- (Ne lui mens pas.)
- (Ne le néglige pas.)
- Ne l'abuse pas.
- (N'agis pas dans ses affaires comme un ennemi qui n'épargne pas son compagnon.)
- (Si quelqu'un te fait confiance, sois scrupuleux à son égard et envers toi-même, et sache que « tromper celui qui fait confiance est de l'usure ».)
- [Crains Dieu, le Très-Haut, dans ses affaires.]

Et il n'y a de puissance qu'en Dieu.

**[37] Le droit de l'adversaire qui te poursuit en justice :**

- Si ce qu'il réclame est légitime, [tu témoignes contre toi-même] (tu n'affaiblis pas son argument), [tu ne l'opprime pas], (tu ne cherches pas à invalider sa plainte), [tu lui donnes son droit] (et tu es l'adversaire de toi-même en sa faveur, le juge contre toi-même, et le témoin de son droit, sans autres témoins, car c'est le droit de Dieu sur toi.)
- Si ce qu'il réclame est injuste, sois bienveillant avec lui, réprimande-le et rappelle-lui sa religion. [N'agis dans son affaire qu'avec douceur et ne mécontente pas ton Seigneur dans son affaire.] (Apaie son agressivité en invoquant Dieu, et évite les propos creux et superflus qui ne repoussent pas l'hostilité de ton ennemi, mais dont tu portes le péché, et par lesquels il aiguise contre toi l'épée de son inimitié, car les mauvaises paroles engendrent le mal, et le bien réprime le mal.)

Et il n'y a de puissance qu'en Dieu.

**[38] Le droit de l'adversaire contre qui tu portes plainte :**

- Si ce que tu réclames est légitime, sois mesuré dans tes propos (dans la formulation de ta plainte, car la plainte est dure à l'oreille de l'accusé) [et ne nie pas son droit].
- (Présente ton argument avec douceur, accorde un délai, sois clair dans tes explications et délicat dans ton approche.)
- (Ne te laisse pas distraire de ton argument par des disputes verbales, sinon tu perds ton argument et tu n'auras aucun recours.)
- [Si ta plainte est injuste, crains Dieu le Tout-Puissant, repens-toi à Lui et abandonne ta plainte.]

(Et il n'y a de puissance qu'en Dieu.)

**[39] Le droit de celui qui te demande conseil :**

- Si tu as une opinion à lui donner, efforce-toi de lui prodiguer un conseil sincère et conseille-le (selon ce que tu ferais toi-même si tu étais à sa place.)
- (Que cela vienne de toi avec miséricorde et douceur, car la douceur apaise l'anxiété, tandis que la dureté crée de l'inquiétude là où il devrait y avoir de la tranquillité.)
- (Si tu n'as pas d'opinion et que tu connais quelqu'un en qui tu as confiance et dont tu accepterais le conseil pour toi-même, indique-le-lui et oriente-le vers cette personne, ainsi tu ne lui auras pas ménagé le bien ni refusé le conseil.)

Et il n'y a de recours ni de puissance qu'en Dieu.

**[40] Le droit de celui qui te conseille :**

- Ne le soupçonne pas concernant ce sur quoi il n'est pas d'accord avec toi dans son conseil (lorsqu'il te conseille, car ce ne sont que des opinions, et les gens ont différentes façons de les aborder et diffèrent à leur sujet. Tu es libre d'accepter ou non son conseil si tu as des doutes sur son opinion, mais soupçonner sa personne n'est pas permis si c'est quelqu'un qui mérite d'être consulté.)
- (N'oublie pas de le remercier pour ce qu'il t'a montré de la sincérité de son opinion et de la bienveillance de son conseil.)
- Si son conseil te convient, loue Dieu (et accepte-le de ton frère avec gratitude et la volonté de lui rendre la pareille dans une situation similaire, s'il fait appel à toi.)

(Et il n'y a de puissance qu'en Dieu.)

**[41] Le droit de celui qui te demande conseil :**

- Son droit est que tu lui donnes un conseil sincère (selon la vérité que tu juges appropriée pour lui et qui soit supportable), présenté d'une manière qui soit agréable à ses oreilles, et que tu lui parles avec des mots que son esprit peut comprendre, car chaque esprit a un niveau de langage qu'il reconnaît et saisit.
- Que ta démarche soit empreinte de miséricorde [envers lui et de douceur].

(Et il n'y a de puissance qu'en Dieu.)

**[42] Le droit de celui qui te conseille :**

- Que tu sois humble avec lui.

- (Puis que tu ouvres ton cœur et tes oreilles, jusqu'à ce que tu comprennes son conseil.)
- (Puis que tu l'examines) : s'il a raison, loue Dieu (pour cela, accepte-le de lui et reconnais son conseil.)
- S'il n'a pas raison, aie de la compassion pour lui, ne le soupçonne pas, et sache qu'il (ne t'a pas ménagé son conseil, mais qu'il) s'est simplement trompé. [Ne lui en tiens pas rigueur], à moins qu'il ne mérite d'être soupçonné, auquel cas ne te préoccupe de rien de son affaire (en aucune) circonstance.

Et il n'y a de puissance qu'en Dieu.

#### **[43] Le droit de l'aîné :**

- Son droit est de respecter son âge.
- D'honorer son Islam, s'il fait partie des gens de mérite dans l'Islam, par son antériorité dans la foi.
- D'éviter de l'affronter lors de disputes.
- De ne pas le devancer sur un chemin.
- De ne pas marcher devant lui sur un chemin.
- De ne pas le traiter avec mépris.
- Si il se montre injuste envers toi, endure-le et honore-le pour son droit en Islam [et sa dignité] (ainsi que pour son âge, car le droit de l'âge est proportionnel à l'Islam.)

Et il n'y a de puissance qu'en Dieu.

#### **[44] Le droit du cadet :**

- Avoir de la compassion pour lui.
- (L'éduquer et l'instruire.)
- Lui pardonner et le couvrir.
- Être doux avec lui.
- L'aider.
- (Couvrir les erreurs de sa jeunesse, car c'est un chemin vers le repentir.)
- (Être indulgent avec lui et éviter les disputes inutiles, car c'est plus propice à sa bonne orientation.)

#### **[45] Le droit du demandeur :**

- Lui donner [selon son besoin] si tu es certain de sa sincérité et que tu peux satisfaire son besoin.
- Prier pour lui dans ce qui lui arrive.
- L'aider dans sa demande.
- Si tu doutes de sa sincérité et que tu le soupçonnes, sans être certain, ne crains pas que ce soit une ruse du diable pour te détourner de ton bien et t'empêcher de te rapprocher de ton Seigneur. Dans ce cas, laisse-le avec sa dignité intacte et renvoie-le poliment.
- Si ton âme l'emporte dans son affaire et que tu lui donnes malgré tes doutes, cela fait partie des résolutions fermes.

**[46] Le droit de celui à qui l'on demande :**

- S'il donne, accepte (ce qu'il donne) avec gratitude et reconnaissance de sa générosité.
- Cherche une excuse à son refus.
- (Pense du bien de lui.)
- (Et sache que s'il refuse, c'est son bien qu'il refuse, et qu'il n'y a pas de reproche à faire concernant ses propres biens, même s'il est injuste, car l'être humain est injuste et ingrat.)

**[47] Le droit de celui par qui Dieu t'a réjoui (et par l'intermédiaire duquel) :**

- Si c'était intentionnel de sa part : loue d'abord Dieu, puis remercie-le en proportion, au moment de la récompense.
- Récompense-le pour l'initiative de sa générosité et prépare-toi à lui rendre la pareille.
- Si ce n'était pas intentionnel : loue Dieu et remercie-Le, et sache que cela vient de Lui, qu'Il t'a distingué par cela.
- Aime cette personne car elle a été une cause des bienfaits de Dieu envers toi.
- Souhaite-lui ensuite du bien, car les causes des bienfaits sont une bénédiction où qu'elles se trouvent, même si l'intention n'était pas délibérée.

Et il n'y a de puissance qu'en Dieu.

**[48] Le droit de celui par qui le malheur t'a atteint (par une parole ou un acte) :**

- Si c'était intentionnel, le pardon est préférable pour toi (car il contient une leçon pour lui et constitue une bonne éducation envers beaucoup de ses semblables parmi les créatures.)
- [Si tu sais que le pardon lui sera nuisible, défends-toi], car Dieu dit : « Ceux qui se défendent après avoir subi une injustice, ceux-là n'encourent aucun blâme » (jusqu'à « cela fait partie des résolutions fermes »).
- Et le Tout-Puissant dit : « Si vous punissez, punissez de la même manière dont vous avez été punis, mais si vous patientez, c'est certes meilleur pour les patients. » Ceci concerne l'acte intentionnel.
- Si ce n'était pas intentionnel, ne l'opprime pas en te vengeant délibérément de lui, car tu l'aurais répondu intentionnellement à une erreur.
- Sois indulgent avec lui et repousse-le avec toute la douceur dont tu es capable.

Et il n'y a de puissance qu'en Dieu.

**[49] Le droit des gens de ta religion (en général) :**

- Leur souhaiter intérieurement le bien.
- (Déployer l'aile de) la miséricorde [envers eux].
- Être doux avec ceux qui font le mal parmi eux.
- Les réunir.
- Les réconcilier.
- Remercier ceux qui font le bien (envers eux-mêmes et envers toi, car leur bienfaisance envers eux-mêmes est une bienfaisance envers toi, lorsqu'ils

t'épargnent leur nuisance, te dispensent de leur fardeau et se retiennent de te faire du mal.)

- (Englobe-les tous dans ta prière.)
- (Soutiens-les tous par ton aide.)
- [Écarte d'eux la nuisance.]
- [Aime pour eux ce que tu aimes pour toi-même, et déteste pour eux ce que tu détestes pour toi-même.]
- Place-les tous selon leur rang par rapport à toi : les aînés à la place du père, les cadets à la place de l'enfant, et ceux de ton âge à la place du frère [et les personnes âgées à la place de ta mère].
- (Celui qui vient à toi, prends soin de lui avec douceur et miséricorde.)
- (Lie-toi à ton frère par ce qui incombe au frère envers son frère.)

**[50] Le droit des gens de dhimma (non-musulmans sous protection) :**

- (Le jugement à leur égard est) d'accepter d'eux ce que Dieu accepte.
- (De respecter ce que Dieu a établi comme engagement et pacte envers eux.)
- (De les confier à Lui concernant ce qu'ils demandent d'eux-mêmes et à quoi ils sont contraints.)
- (De les juger selon ce que Dieu t'a ordonné de juger pour toi-même dans les transactions qui ont lieu entre toi et eux.)
- [Ne les opprime pas tant qu'ils respectent l'engagement de Dieu le Tout-Puissant.] (Qu'il y ait entre toi et leur oppression la protection de l'engagement de Dieu et le respect de Son pacte et du pacte du Messenger de Dieu (que la paix et les bénédictions soient sur lui et sa famille), car il nous a été rapporté qu'il a dit : « Celui qui opprime un allié, je serai son adversaire. » Crains donc Dieu.)

Et il n'y a de recours ni de puissance qu'en Dieu.

(Ce sont cinquante droits qui t'entourent, dont tu ne peux te soustraire en aucune circonstance. Il t'incombe de les respecter, de t'efforcer de les accomplir, et de demander l'aide de Dieu, gloire à Lui, pour cela.)

Et il n'y a de recours ni de puissance qu'en Dieu.

## Liste des droits:

Voici une **liste complète et structurée des droits**, classée par catégories et numérotée pour plus de clarté :

---

### [A] Le droit d'Allah

1. Adorer Allah sans rien Lui associer.  
(*Le plus grand droit, source de tous les autres droits.*)
- 

### [B] Les droits des membres et de soi-même

2. **Langue** : la préserver de l'obscénité, l'habituer au bien, lui donner du repos sauf en cas de nécessité.
  3. **Ouïe** : la purifier, n'écouter que ce qui est noble et bénéfique.
  4. **Vue** : la baisser devant ce qui n'est pas licite, l'utiliser pour apprendre et acquérir la science.
  5. **Main** : ne pas l'étendre vers ce qui n'est pas licite, l'utiliser pour le bien et préserver ce qui est permis.
  6. **Pied** : ne pas marcher vers ce qui est illicite, éviter les chemins dangereux pour la foi.
  7. **Ventre** : manger et boire de façon licite et modérée, éviter l'excès.
  8. **Sexe** : le préserver de l'illicite, chercher protection et aide auprès d'Allah.
- 

### [C] Les droits des actions

9. **Prière** : accomplir avec humilité, présence du cœur et respect de ses conditions.
  10. **Pèlerinage** : accomplir avec sincérité, repentance et obéissance.
  11. **Jeûne** : respecter le voile qu'il place sur les sens pour se protéger du mal.
  12. **Aumône** : donner sincèrement, sans condescendance ni ostentation.
  13. **Offrande** : avec intention sincère, pour Allah seul.
  14. **Actions générales** : viser la facilité, l'humilité, éviter arrogance et fardeau inutile.
- 

### [D] Les droits des guides

15. **Guide par autorité** : obéissance, sincérité, respect et douceur, éviter de le contrarier.
  16. **Guide par science** : honorer, écouter, transmettre correctement son enseignement.
  17. **Guide par possession** : obéissance dans ce qui ne contredit pas les droits d'Allah et des créatures.
-

## [E] Les droits de ceux sous ta charge

18. **Par autorité** : être juste, miséricordieux, patient et reconnaissant envers Allah pour la force donnée.
  19. **Par science** : enseigner avec patience, transmettre le savoir correctement.
  20. **Par possession** : traiter avec douceur et bienveillance les épouses et subordonnés.
- 

## [F] Les droits de la parenté

21. **Mère** : honorer son sacrifice, gratitude pour sa protection et ses soins.
  22. **Père** : reconnaître sa contribution à ton existence et le remercier.
  23. **Enfant** : guider et éduquer correctement, être responsable de son bien et son mal.
  24. **Frère** : soutenir, conseiller et protéger, éviter oppression ou trahison.
  - 25+. **Autres proches** : droits liés selon le degré de parenté.
- 

## [G] Les droits des autres

25. **Celui qui t'a affranchi** : gratitude et soutien.
26. **Esclave ou subordonné dont le bienfait coule vers toi** : protection et juste traitement.
27. **Celui qui t'a fait du bien** : remercier, rappeler son bienfait, éventuellement le récompenser.
28. **Muezzin** : le remercier pour l'appel à la prière.
29. **Imam de prière** : le respecter comme représentant devant Allah.
30. **Compagnon de séance** : douceur, équité, pardonner ses fautes, retenir ses bonnes actions.
31. **Voisin** : protéger, honorer, soutenir et maintenir des relations nobles.
32. **Compagnon** : équité, protection, affection et conseil sincère.
33. **Associé** : préserver ses biens, agir avec loyauté et consultation.
34. **Biens** : acquisition et usage licites.
35. **Créancier** : payer intégralement si possible, sinon agir avec douceur et honnêteté.
36. **Partenaire commercial** : honnêteté, ne pas tromper ni abuser.
37. **Adversaire qui te poursuit** : agir avec justice et douceur.
38. **Adversaire contre qui tu portes plainte** : mesure, clarté, douceur.
39. **Celui qui te demande conseil** : conseil sincère et doux, adapté à son niveau.
40. **Celui qui te conseille** : humilité, écoute, gratitude et évaluation juste.
41. **Celui qui cherche ton avis sincère** : fournir un avis sincère avec miséricorde.
42. **Celui qui te donne un avis sincère** : accepter avec humilité, gratitude et discernement.
43. **Aîné** : respect de son âge, dignité et statut.
44. **Cadet** : compassion, éducation, indulgence et aide.
45. **Demandeur** : aider selon ses besoins, prier pour lui, agir avec discernement.
46. **Celui à qui l'on demande** : accepter avec gratitude, excuser un refus.
47. **Celui par qui le bien t'atteint** : remercier, aimer et éventuellement réciproquer.

48. **Celui par qui le mal t'atteint** : patience, prière et réflexion positive.
49. **Gens de ta religion** : protéger et soutenir la communauté.
50. **Gens protégés (dhimma)** : respecter et assurer leurs droits.